

**POURQUOI
FAUT-IL MIEUX
ORGANISER
LES ORIGINAIRES
DE L'OUTRE MER
DANS LA CGT ?**



**2^{ème} ASSISES CGT
DE L'OUTRE MER
5 et 6 MAI 2011**

ENJEU POUR LA CGT D'AVOIR UNE ACTIVITÉ CONFÉDÉRALE EN DIRECTION DES ORIGINAIRES DE L'OUTRE-MER ?

Le collectif confédéral des originaires de l'outre-mer existe au sein de la CGT depuis des décennies. Pourtant, il a rencontré beaucoup de difficultés car souvent confronté à des incompréhensions.

C'est un collectif d'activité revendicative qui s'inscrit dans les orientations et décisions des instances confédérales et fédérales. Ce n'est pas une structure, il ne se substitue pas à celles existantes. Il se compose de militants issus de collectifs fédéraux qui assument par ailleurs d'autres mandats et responsabilités dans les organisations de la CGT. Le collectif est un lieu d'échanges et d'analyses, de mise en commun de moyens et de propositions d'actions pour faire avancer les droits et les besoins particuliers des originaires qui vivent et travaillent dans l'hexagone, en convergence avec l'activité générale revendicative.

Les situations et problèmes que rencontrent les originaires sont souvent méconnus et parfois difficiles dans la prise en charge sur le champ professionnel et interprofessionnel. Leur complexité est le produit d'un croisement de multiples aspects historiques, socio-économiques et sociétaux sur des populations déracinées qui comme des étrangers subissent des discriminations sociales et raciales.



LES ORIGNAIRES D'OUTRE-MER QUI SONT-ILS ?

Ils sont des migrants des ex colonies françaises, aujourd'hui départements d'outre-mer ou collectivités territoriales (*Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Polynésie, Nouvelle-Calédonie, St Pierre et Miquelon*). Et Mayotte qui deviendra le 101^{ème} département français en 2011 et 5^{ème} DOM.

Pour la plupart, les originaires sont descendants des esclaves africains déportés dans des conditions effroyables par la France vers les plantations de ses colonies d'Amérique (*sucre, banane, coton, etc...*) durant 4 siècles. Ils sont aujourd'hui 1,5 million dans l'hexagone dont plus de 800.000 concentrés en Ile de France considérée comme le « 6^{ème} DOM » car leur nombre dépasse la totalité des populations de la Martinique et de la Guadeloupe.

Cette présence massive des originaires dans l'hexagone ne relève pas de leur volonté mais d'un dispositif gouvernemental programmé, institutionnalisé : **le Bureau de Migration des DOM (BUMIDOM)** mis en place par Michel DEBRE.

Après la grande misère des années 1950 qui avait conduit à des émeutes, l'effondrement de l'industrie sucrière début 1960, jette hors des exploitations des cohortes de famille qui migrent vers les villes sans moyen de subsistance et sans habitation.

Face à cette situation explosive le gouvernement (*Michel Debré*), refusant de tenir les engagements de la départementalisation (1946) a réalisé une double opération : retirer localement les ferments d'une insurrection par le déplacement forcé de centaines de milliers d'originaires dans l'hexagone, et combler les besoins de main d'œuvre, notamment dans les services publics de l'Etat (*La Poste*), des hôpitaux, la SNCF, la RATP, etc.

Ainsi de 1962 à 1981 le BUMIDOM fut l'organisme officiel de migration de l'Etat. C'était un outil de régulation pour des territoires qui ont encore des taux record de chômeurs et de Rmistes (*Antilles, Réunion*).

Ce nouveau déplacement forcé a pu être analysé par des métropolitains comme un sauvetage de la misère. Pourtant les conditions d'accueil et de traitement furent précaires avec les bas salaires et dans les catégories inférieures, le logement dans les banlieues, le déracinement et la xénophobie ambiante.

Après la déportation subie par les ancêtres, il convient de mesurer le choc que cela représente dans les mémoires pour les intéressés, ainsi que pour la seconde et la troisième génération nées en hexagone. La souffrance est toujours vive et incite à la recherche des racines identitaires.

Quatre décennies ont passé depuis cette arrivée. Les victimes du BUMIDOM se sont installés et leur présence est forte dans les services publics (*La Poste, les hôpitaux de Paris - 1/3 des effectifs, la ville de Paris 7 000...*) mais aussi dans le secteur privé (*tertiaire, commerce, construction, etc...*). La majeure partie habite les départements de Seine-Saint-Denis (93) le Val d'Oise (95) le Val de Marne (94).

LES ORIGINAIRES SONT DEVENUS UN ENJEU POLITIQUE

Depuis la fin des années 1990, la montée de la revendication identitaire et culturelle est devenue un fait de société, inévitable retour de plusieurs siècles de colonisation, d'exploitation et de négation pour des descendants qui exigent la reconnaissance de leur place dans la République.

La présence massive d'une communauté d'origine de l'outre mer aiguise les appétits. Ainsi nos gouvernements, qui ont pour modèle le système anglo saxon, contraire à nos principes républicains, s'appuyant sur certains milieux associatifs et culturels appointés (*le CRAN*) tentent de canaliser leur vote.

C'est ainsi que nous avons assisté à la conversion de l'ex-président du collectif Antilles, Guyane, Réunion, en supporter du candidat Sarkozy en 2007.

Très critique envers les gouvernements de gauche et de droite et reprenant même les revendications de la CGT, Il a été nommé par celui-ci comme « *délégué interministériel à l'égalité des chances des français de l'outre-mer* ».

L'essentiel de son action jusqu'ici a été, sous couvert de réforme du congé bonifié et des états généraux de l'outre mer dans l'hexagone, de participer à la liquidation de l'essentiel de droits acquis de haute lutte par les originaires avec la CGT.

Dans leur grande masse les originaires restent méfiants vis à vis de ceux qui s'autoproclament leur porte-parole et n'adhèrent pas au communautarisme.

Ils sont aussi divers sur le plan culturel, religieux et politique que les territoires dont ils sont issus. L'activité passée et présente de la CGT a pour résultat qu'elle conserve une audience parmi les originaires bien au-delà de ses rangs ce qui inquiète nos gouvernants dans leurs objectifs politiques.



LES DROITS DES ORIGINAIRES SONT PARTIE INTÉGRANTE DES GARANTIES COLLECTIVES.

Les droits particuliers du secteur public appliqués aux originaires relèvent des dispositions statutaires des fonctionnaires de l'Etat. En l'espèce il n'existe pas juridiquement d'avantages propres pour eux par rapports aux autres agents publics en exercice en outre-mer.

Il convient ici de dénoncer une interprétation outrancière et péjorative qui n'a pas de fondement de légalité.

L'extension de ces droits aux fonctionnaires originaires est le fruit de décennies de luttes générales et spécifiques menées en outre-mer et en métropole. Ils sont partie intégrante de l'édifice aujourd'hui attaqué que sont les garanties collectives, avec comme assise la prise en charge par l'employeur du déplacement et des coûts induits dont celui de la vie plus chère en outre-mer.

En conséquence cette prise en charge comporte par exemple :

- ✓ Le versement d'une prime spéciale d'installation (*ex éloignement*).
- ✓ Une sur rémunération en outre-mer (*prime de vie chère*) différenciée suivant les territoires.
- ✓ Une Indemnité Temporaire de Retraite (*ITR*) non versée aux Antilles-Guyane, que le gouvernement a réformé en 2008 avec une extinction pour 2028.
- ✓ Un congé bonifié de 65 jours tous les 3 ans pour l'agent et sa famille (*billets d'avion*).
- ✓ Une bonification partielle pour service hors d'Europe entrant dans le calcul de la durée des services pour la retraite. Elle est dans le collimateur du gouvernement qui prévoit sa fin pour 2011.

Ces droits n'ont pas d'application automatique. Chaque année ils font l'objet de remises en cause et de rejets. Ainsi des milliers d'originaires en sont arbitrairement écartés par les employeurs publics sur des prétextes fallacieux masquant la raison principale : le coût budgétaire et l'absence de provisionnement dans les budgets.

Il est faux d'affirmer que ces droits ne concernent que des fonctionnaires. Des mesures assimilables existent pour d'autres agents publics comme pour les cheminots originaires ou dans des entreprises privées en outre-mer pour les salariés (*ex : prime de vie chère*). C'est cette exemplarité qui s'étend que la droite parlementaire et le gouvernement entendent faire disparaître dans la législation.

C'est pourquoi les collectifs DOM sont en constante action pour faire respecter ces droits dans la fonction publique et le secteur public. Par ailleurs, ils revendiquent depuis 30 ans que ceux-ci soient enfin étendus dans les conventions collectives et le code du travail. Ce ne serait que justice que des dispositifs similaires existent pour les travailleurs des ex-colonies françaises. Au-delà les plateformes revendicatives des collectifs recouvrent des besoins encore insatisfaits comme celui de l'aide au retour au pays.

Il faut savoir que le coût de la vie en outre-mer a encore progressé et que l'immobilier « *flambe* » ôtant toute perspective d'installation au moment de la retraite. Conséquence de la loi Pons, la spéculation ne profite qu'aux fortunés pour ne pas payer d'impôts y compris ceux de la métropole.

AUTRE AXE DE L'ACTION DU COLLECTIF, L'ÉRADICATION DES DISCRIMINATIONS

Les originaires sont des français à part entière mais subissent comme d'autres immigrés les comportements xénophobes notamment a caractère racial dans l'accès à l'emploi, les salaires, la formation et la carrière, le logement, la politique sécuritaire, etc... Les agents publics n'en sont pas à l'abri malgré leur statut. Ainsi, dans le milieu hospitalier public pour ne pas appliquer des droits on écarte de l'embauche des originaires.

Le collectif est conscient que cette bataille ne peut être gagnée que par le rassemblement de tous et entend pleinement participer aux travaux du collectif confédéral chargé globalement des discriminations. Loin d'être enfermé dans des spécificités le collectif œuvre au décloisonnement par la prise en compte de toutes les questions revendicatives afin qu'elles trouvent leur intégration dans l'activité générale de la CGT.



**160^{ème} Anniversaire
de l'Abolition de l'Esclavage**

10 Mai 2008

**La CGT lance le débat
pour :**

- Des excuses officielles publiques, 1^{ère} étape de la « réparation ».
- Un jour férié chômé et payé.
- Les droits des peuples d'Outre-Mer.
- L'éradication des discriminations.

➤ Prenons des initiatives dans les lieux de travail et préparons ensemble une semaine d'action avec un temps fort le 6 Mai 2008 (Manifestation à Paris).

➤ Le 10 Mai 2008, la CGT organise à son siège de Montreuil un colloque-débats sur le thème « LES ROUTES DE L'ESCLAVAGE » avec la participation de personnalités scientifiques.



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN **non** PUBLIC

LE COMBAT POUR LA MÉMOIRE C'EST SE RÉAPPROPRIER NOTRE HISTOIRE

Des pans entiers de notre histoire ont été occultés et nul plus que les originaires ne peut en ressentir la souffrance qui perdure au fil des générations. L'esclave ne fut pas considéré comme un être humain et la négation n'est pas supportable lorsqu'elle persiste dans la manipulation ou la falsification.

La loi de 2001 dite loi Taubira sur la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité, le 10 mai date anniversaire promulguée par Chirac en 2006, c'est plus d'un demi siècle de lutte des peuples d'outre-mer, des originaires avec CGT.

Tout n'est pas gagné et le combat doit se poursuivre pour une véritable réparation, une réécriture scientifique de notre histoire et son enseignement afin que la population se la réapproprie et assume les responsabilités de notre pays.

La pensée coloniale imprègne encore notre société, elle trouve des défenseurs dans la droite française et son gouvernement. On craint une révélation fondamentale dans notre parcours historique. L'esclavage et la colonisation par notre pays, la spoliation des richesses et des peuples du 16^{ème} au 20^{ème} siècle ont produit une accumulation formidable du capital qui est la base même du capitalisme avec des méthodes inacceptable.

C'est la source de la puissance actuelle des économies des pays riches. Et ces derniers continuent de piller la planète avec pour répercussions des crises alimentaires, la guerre, les bouleversements écologiques, le cahot financier.

Le collectif confédéral en liaison avec les collectifs fédéraux anime à cet effet des initiatives pour que la CGT prenne toute sa place sur ce champ d'intervention avec des contenus revendicatifs dans la confrontation en cours, pour promouvoir la connaissance de tous facteurs d'évolution dans notre société.

L'histoire de l'esclavage et de la colonisation prend une large place dans les stages de formation des originaires qu'organise le collectif où ils découvrent pour la plupart cette dimension dans tous ses aspects.



LES AXES DE L'ACTIVITÉ DU COLLECTIF CONFÉDÉRAL SONT LES SUIVANTS :

- ✓ La participation à l'organisation des originaires de l'outre-mer dans la CGT.
- ✓ La prise en charge de leurs problèmes particuliers en liaison avec les plateformes revendicatives générales et professionnelles. L'élaboration des propositions revendicatives et des matériels.
- ✓ La tenue régulière de réunions d'information interfédérales pour les militants originaires mandatés par leur organisation.
- ✓ L'intervention auprès des ministères concernés des élus et parlementaires, des employeurs.
- ✓ Les conférences de presse et prises de parole sur les média audiovisuels de l'outre-mer.
- ✓ Les relations avec les fédérations et confédérations d'outre-mer pour une mise en convergence des actions engagées.
- ✓ Les stages de formation des militants originaires, jamais annulés (*3 par an en moyenne à Courcelles, 250 syndiqués formés*). Ceux-ci sont ouverts aux responsables d'organisations CGT intéressés pour leurs activités.
- ✓ Des rapports avec des personnalités intellectuels du monde de l'outre-mer (*historiens, écrivains, sociologues, chercheurs,...*) et des membres d'associations.
- ✓ Des manifestations revendicatives propres à la CGT ou la participation à des initiatives d'autres organisations proches de nos orientations. Ainsi la CGT a envoyé 30 participants au colloque de Dakar organisé par l'Aden en novembre 2007 sur le thème de la Traite Négrière Transatlantique. Ce fut aussi l'occasion d'une prise de contact fructueuse avec une confédération sénégalaise (CSA).
- ✓ Depuis la décision présidentielle (*Chirac - 2006*) de fixer le 10 mai comme journée officielle de célébration de l'abrogation de l'esclavage (*1848*), le collectif organise au titre de la CGT depuis 2006 à Montreuil des colloques revendicatifs et sur la mémoire. C'est une rencontre culturelle appréciée par les militants et adhérents originaires, faisant partie des initiatives reconnue par le comité officiel sur le devoir de mémoire.
- ✓ Avec la progression des discriminations et de l'arbitraire, pour la défense des droits le collectif a fait des recours auprès de la Halde (*autorité officielle sur les discriminations*) et de la cour européenne de justice.
- ✓ L'organisation d'une marche pour des Réparations dans le cadre de la reconnaissance du crime contre l'humanité en lien avec des associations travaillant sur ce créneau.

POUR UNE VRAIE CONFÉDÉRALISATION DE L'ACTION DE LA CGT VERS LES ORIGINAIRES D'OUTRE-MER

Pour des raisons signalées plus haut l'investissement militant dans le collectif est fait par des camarades originaires issus de collectifs fédéraux du secteur public (*Etat, hospitaliers, territoriaux, cheminots*). Ce n'est pas un choix des membres qui ont conscience des limites que suscite cet état de fait.

Dans la présente période ce cloisonnement est préjudiciable à tous. Il leur paraît indispensable que les activités du collectif ne soient plus considérées comme la seule affaire des agents publics et s'ouvrent aux fédérations du secteur privé et aux U.D. U.L et Syndicats.

Outre l'exposé précédent il convient de souligner d'autres données. En 30 ans une évolution est intervenue dans la composition des originaires d'outre-mer qui outre ceux du Bumidom comporte les arrivées conjointes de nouveaux migrants et l'entrée sur le marché du travail de la nouvelle génération née dans l'hexagone.

Ainsi, au-delà du secteur public, on trouve les originaires dans tous les secteurs professionnels du privé (*tertiaire, commerce, spectacle, construction,...*). Dans des secteurs publics sous pression d'une privatisation, la réduction des effectifs de titulaires à statuts conduit au recrutement de contractuels (*CDI - CDD*) de droit public et de droit privé. Les employeurs publics veulent se débarrasser de la charge financière des acquis sociaux spécifiques et le gouvernement s'y emploie !

Pour le collectif, les droits spécifiques acquis essentiellement par l'action de la CGT avec les confédérations d'outre-mer ne sont pas la propriété exclusive des agents publics. Depuis 30 ans elle lutte pour une extension aux salariés du secteur privé. Ceci s'inscrit dans un combat de conquête de nouveaux droits et non pas une préservation corporatiste ou communautariste.

Si l'Etat, des collectivités publiques, la SNCF, par un rapport de forces ont admis l'implication de l'employeur dans une juste réparation sur le déracinement. Est-il injustifiable que des patrons du secteur privé contribuent au bien-être des originaires et de leurs familles dans un ressourcement régulier au pays par une prise en charge financière correspondante ?

Des entreprises n'accordent-elles pas déjà à leurs employés quittant la métropole des « *avantages* » pour qu'ils acceptent des emplois en outre-mer ou à l'étranger ? Dans ce domaine comme d'autres la « *spécificité* » de droits particuliers des originaires du secteur public est relative. Elle peut connaître un élargissement à partir des besoins et aspirations exprimés par les salariés.

Le traitement des discriminations dans et hors le travail, fléau de notre société, concerne toutes les personnes dont la peau n'est pas blanche, dont le nom à des consonances exotiques ou la pratique d'une langue, une religion culturelle différentes. A juste titre la CGT en a fait un dossier prioritaire qui mérite que s'établissent des coopérations et des partenariats.

Les originaires victimes du Bumidom arrivent à l'âge de la retraite. Beaucoup faute de moyens ou définitivement installés ne retourneront pas au pays. Une forte diaspora va ainsi demeurer dans l'hexagone (*Ile de France*) avec ses particularités culturelles, sociales. La CGT doit demeurer l'organisation de référence pour une population qui a un poids économique réel et joue un rôle en France et en outre-mer. Elle est un pont avec les populations de leurs territoires que l'on aurait tort de négliger.

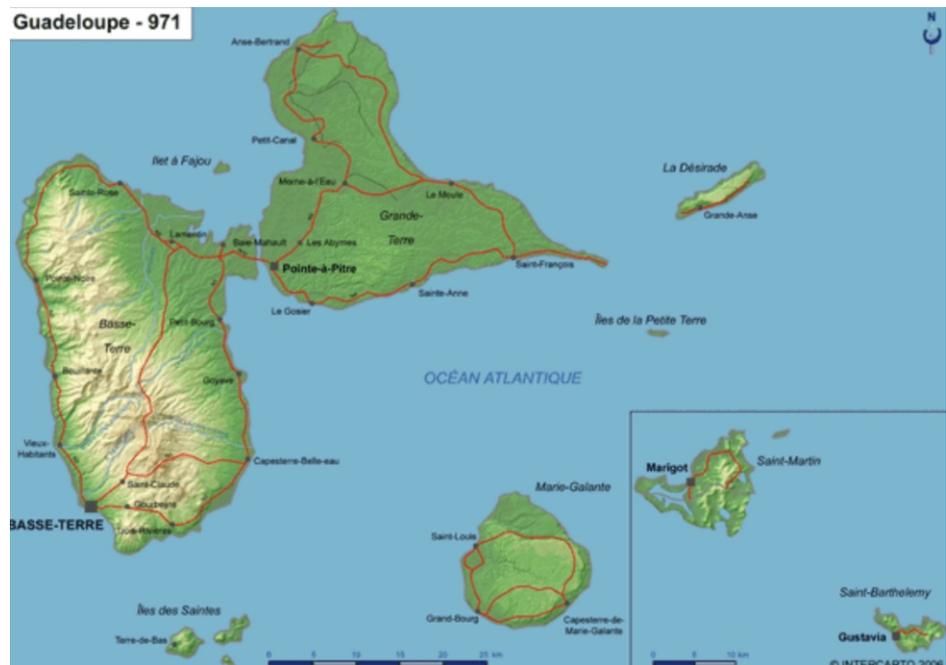
DES ASSISES CGT DE L'OUTRE MER EN 2011 : POURQUOI ?

Le collectif appelle à la réflexion de toutes les composantes CGT, fédérales et interprofessionnelles, pour une prise en compte de l'activité spécifique dans tous les champs professionnels, pour une CGT encore plus efficace.

L'année 2011 est décrétée celle des outre mer en France par le gouvernement. Le collectif confédéral des originaires Dom propose d'en faire une année de luttés et de résistance contre la politique de casse des acquis sociaux et des droits spécifiques.



GUADELOUPE



Nom officiel : Guadeloupe, dite Karukéra (île aux belle eaux).

Département d'outre-mer de la République Française depuis le 19 mars 1946.

Code département : 971.

Archipel des Antilles, dans les eaux des Caraïbes, se trouve à 600 Km au Nord des côtes de l'Amérique du Sud, à 700 Km à l'Est de la République Dominicaine et à 2 200 Km au Sud-Est des Etats-Unis. Se situe à 7000 Km de la France.

Cet Archipel regroupe sept îles habitées, pour une superficie de 1750 Km² et pour une population totale de 460 000 habitants :

- ✓ Deux îles principales (*Grande Terre qui compte 10 communes et Basse Terre qui compte 16 communes*).
- ✓ Cinq autres îles appelées dépendances (*Les Saintes, La Désirade, Marie-Galantes, Saint-Martin et Saint Barthélemy*).

Capitale : Basse Terre.

Villes principales : Pointe-à- Pitre, Basse Terre, Marigot, Grande Anse.

Le tourisme est une importante source de richesse pour la Guadeloupe. L'agriculture est le principal secteur économique (*le sucre, le rhum et la banane 1^{er} produit d'exportation*), la canne à sucre (*50 % de la production agricole de la Guadeloupe*) est l'une des grandes cultures d'exportation.

Le taux de chômage est estimé à 26 %, les plus touchés sont les femmes et les jeunes de moins de 30 ans.

GUYANE



La Guyane française est le plus grand département français avec une superficie de 86 504 Km² pour une population de 229 000 habitants. 96 % du territoire est couvert par la forêt équatoriale. Plus de la moitié de la population vit sur Cayenne. Elle est située au Nord de l'Amérique du Sud entre le Surinam et le Brésil.

Département de la République française depuis le 19 mars 1946.

Code département : 973.

Capitale : Cayenne

La Guyane est organisée en deux arrondissements : Cayenne (14 communes et 16 cantons) et Saint-Laurent du Maroni (8 communes et 3 cantons).

La principale ressource naturelle de la Guyane est le bois et le centre spatial Guyanais représente 50 % de l'activité totale du département.

Une population jeune, les moins de 20 ans représentent 43,3 % de la population contre 27,5 % en métropole. Le taux de chômage est de 20 %.

Les plus de 60 ans représentent 6 % de la population contre 22 % en métropole.

MARTINIQUE



Archipel des Antilles, situé dans la mer des Caraïbes à environ 450 Km au nord-est des côtes de l'Amérique et 700 Km au sud-est de la République dominicaine. Elle est située entre la Dominique au nord et Sainte-Lucie au sud.

Département d'outre-mer de la République Française depuis le 19 mars 1946.

Code département : 972.

L'île est divisée en 4 arrondissements, 34 communes et 45 cantons pour une superficie de 1128 Km² et pour une population de 411 000 habitants.

Capitale : Fort de France

Principales villes : Fort de France, Lamentin, Schoelcher, Sainte-Lucie.

L'économie est essentiellement basée sur l'agriculture (*canne à sucre, banane, ananas*), le tourisme et la petite industrie principalement agro-alimentaire.

Un taux de chômage très élevé à plus de 20 %. Les Rmistes sont nombreux 16 % contre 3 % en métropole. 41 % des personnes en âge de travailler n'ont aucun diplôme contre 16 % en métropole. L'illettrisme sujet préoccupant avec un taux proche des 35 % de la population (*14 % en métropole*).

MAYOTTE

Nom officiel : Mayotte appelée aussi Maore en Comorien, est une collectivité d'outre-mer de la France. Elle est située dans l'archipel des Comores, à l'entrée du canal du Mozambique. Elle est à environ 1500 Km de la Réunion, à 400Km de la Tanzanie et à 8000 Km de la Métropole.

Cette île de l'Océan Indien a une superficie de 374 Km² pour une population de 186 452 habitants en 2007 (date du dernier recensement) dont un tiers en situation irrégulière. En 35 ans, la population de Mayotte a été multipliée par cinq.

Mayotte est constituée de deux îles principales Grande Terre (363 Km²) et Petite Terre (11Km²) et de plusieurs autres petites îles. Elle compte 17 communes et 19 cantons (à chaque commune correspond un canton excepté Mamoudzou qui en regroupe trois). Les communes les plus peuplées sont Mamoudzou (capitale), Koungou et Dzaoudzi.

Ce qui change :

Mayotte deviendra à partir de mars 2011, date d'entrée en vigueur du nouveau statut, le 101^{ème} département français et le 5^{ème} département d'outre-mer régie par l'article 73 de la constitution. Consultés par référendum le 29 mars 2009, les Mahorais ont dit « oui » au projet de loi sur la départementalisation à 95,2 % contre 4,8 % pour le « non ».

95 % de la population est musulmane et très attachée au droit coutumier et aux valeurs de la tradition. **Mayotte subira d'importantes modifications.**

Mayotte a une population très jeune, le nombre de sans-emplois est évalué entre 60 et 70 % de la population. Chaque année, plus de 16 000 immigrés clandestins arrivent sur le territoire Mahorais.

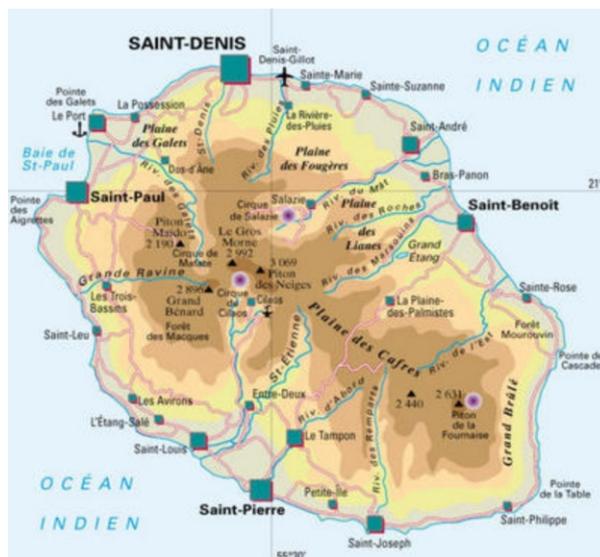
L'économie :

Les productions principales sont les cultures vivrières et notamment le riz, le manioc et les fruits tropicaux (banane, noix de coco, ananas, et mangue).

L'agriculture et la pêche sont des activités familiales. Mayotte est la principale productrice de poissons d'aquaculture de toute l'outre-mer française. La Martinique en produit 60 tonnes, la Réunion 40 tonnes, la Guadeloupe et Tahiti moins de 10 tonnes chacune.



RÉUNION



La Réunion : île française du Sud-ouest de l'Océan Indien, baptisée île Bourbon en 1642 (*nom de la famille Royale*). Surnommée aujourd'hui l'île intense.

Située dans l'archipel des Mascareignes (*archipel de l'Océan Indien*) formée de trois îles principales : La Réunion, l'île Maurice et Rodrigue ainsi que plusieurs petites îles proches. A environ 700 Km à l'Est de Madagascar, à 170 Km au Sud-ouest de l'île Maurice et à 10 000 Km de la métropole.

Département d'outre-mer de la République française depuis le 19 mars 1946.

Code département : 974.

Cette île volcanique a une superficie de 2 512 Km² pour une population de 808 250 habitants. Elle compte 24 communes, 49 cantons et 4 arrondissements. Les différentes origines représentées par la population font de cette île sa richesse, un métissage important venu des quatre coins de l'Océan Indien : Africains descendant d'esclaves (*les cafres*), Indiens (*les malabars*), Indiens musulmans (*les zarabes*), Tamouls, Malgaches, Comoriens, chinois... Et des français de métropole (*les zoreils*).

Emplois, chômage, logements : La Réunion est touchée par la crise économique et sociale qui pèse sur la population. La situation est grave et alarmante, le coût de la vie augmente, baisse du pouvoir d'achat, pas de travail, pas de logement.

La Réunion compte 110 000 illettrés, 350 000 personnes bénéficient des minimas sociaux et plus de 52 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La paupérisation s'aggrave. 40 % de la population à moins de 20 ans, de plus en plus de jeunes diplômés sont touchés par le chômage.

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté en 2010 (148 000) de 14 % sur 12 mois contre 2 % en Métropole. 33 % est le nombre de chômeurs inscrits au pôle emploi depuis plus d'un an. Le taux de chômage de la population des 15 ans ou plus s'élève à 28,9 %. Chez les 15 à 24 ans, 55,3 % sont sans emploi. Les jeunes femmes sont les plus touchées (15 à 24 ans) le taux de chômage atteint 59,4 %.

Politique d'austérité :

Les mesures gouvernementales sont restrictives, le parlement a voté la diminution de 2,5 % du budget 2011 de l'outre-mer. Les collectivités sont en difficultés, le financement est en baisse, notamment la baisse des budgets pour le logement, le sanitaire, le social...

2011 sera une année très difficile notamment pour les départements d'outre-mer malgré le fait que les outre-mer sont mis à l'honneur. Ne serais ce pas l'opportunité de porter haut et fort nos revendications spécifiques et d'exiger leurs applications.